

ENSEMBLE, DEFENDONS NOS RETRAITES !

François Hollande veut encore allonger la durée de cotisation. Avec un âge légal maintenu à 62 ans, cette durée qui, avec la loi Fillon, doit passer à près de 41,75 ans d'ici 2020, continuerait à augmenter jusqu'à 43 ans en 2035.

Depuis déjà 20 ans, les "réformes" prolongent cette durée avec diminution de la pension par année manquante.

Allonger encore la durée de cotisation, c'est programmer une nouvelle baisse des pensions des futurs retraités. C'est maintenir des salariés plus âgés en activité alors que le chômage des jeunes explose.

Cette réforme, dans la continuité de celles de 1993, 2003, 2007 et 2010 continuerait à appauvrir l'ensemble des retraités actuels ou à venir, et en particulier les femmes aux carrières incomplètes (temps partiel subi, précarité), les chômeurs et précaires, les jeunes (en moyenne, ils décrochent leur premier emploi à 23 ans).

Les mesures annoncées pour les femmes, comme la prise en compte du temps partiel, ne compenseraient pas les conséquences déjà néfastes de l'allongement de la durée de cotisation.

L'espérance de vie augmente, et alors ?

Si l'espérance de vie a augmenté, c'est grâce à la réduction du temps de travail et à la possibilité pour tous d'avoir une retraite avant d'être usé par le travail, un progrès social permis par le partage de la richesse produite.

Aujourd'hui, « l'espérance de vie en bonne santé » diminue. Les plus dures années au travail sont entre 60 et 65 ans. Les meilleures années de la retraite sont entre 60 et 65 ans !

La concrétisation d'un compte pénibilité à partir de 2015 dépendra largement des conditions de sa mise en œuvre.

La retraite par répartition, c'est aussi la solidarité entre générations : les actifs financent le système de retraite et les salariés âgés laissent leur place dans l'emploi aux nouvelles générations. Cette solidarité est largement à notre portée ! Un salarié d'aujourd'hui travaille 2 fois moins, mais produit 16 fois plus que celui du début du 19^e siècle.

Il y a plus de retraité-es ? Il est normal de financer leurs retraites et de leur dédier une part plus importante de la richesse produite.

De l'argent il y en a, on peut faire autrement !

Ce sont les politiques d'austérité, de réduction des dépenses publiques et de baisse du « coût du travail » (salaires, cotisations patronales) menées partout en Europe qui créent la récession, la destruction de millions d'emplois et la diminution des cotisations sociales. Avec la réforme Ayrault, le pouvoir d'achat des salariés serait encore entamé par l'augmentation des cotisations salariales. Pour « baisser le coût du travail », Jean-Marc Ayrault a annoncé une baisse significative des cotisations patronales finançant les allocations familiales comme contrepartie à la hausse des cotisations patronales ! Le manque à gagner serait payé par les salariés avec une augmentation de la TVA ou de la CSG.

Pourtant, chaque année sur l'ensemble de la richesse nationale, 170 milliards sont substitués aux salaires et pensions au profit des dividendes, alors les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi importants.

Pour augmenter le volume des cotisations sociales et financer les retraites, il faut relancer l'emploi en réduisant le temps de travail, en augmentant salaires et minima sociaux, avec une politique audacieuse d'investissement sociale et écologique.

COLLECTIF UNITAIRE PARIS XX, soutenu par : APEIS, ATTAC Paris 20^{ème}, EELV 20^{ème}, FASE 20^{ème}, GA 20^{ème}, JC 20^{ème}, NPA 20^{ème}, PCF 20^{ème}, PG 20^{ème}, UNRPA Paris

Coût du travail ? Compétitivité ?
Comment financer nos retraites ?

Venez en débattre avec :

Frédéric Lemaire

Membre du Bureau d'ATTAC

Réunion publique Mardi 1^{er} Octobre

Ecole élémentaire 103/111 rue des Amandiers

Métro : Ménilmontant ou Père Lachaise

19H

RÉFORME DES RETRAITES

APPLIQUE TOI... CAR SI TU VEUX
UNE RETRAITE À TAUX PLEIN,
FAUDRA QUE TU AIES LE BAC
AVANT LA FIN DU C.P. !...

